



Avis du Service de sécurité incendie de Saint-Colomban

**Questionnaire d'auto-inspection de la résidence
à remplir au verso.**

Veuillez retourner ce questionnaire soit :

1. par la poste en y ajoutant un timbre
2. le déposer à la réception de l'hôtel de ville
3. prendre une photo et l'envoyer à incendie@st-colomban.qc.ca.

Protégeons-nous les uns les autres!

Apposer
votre
timbre

Ville de Saint-Colomban
330, montée de l'Église,
Saint-Colomban, (Québec)
J5K 1A1

Le répondant

Prénom :

Nom :

Locataire Propriétaire Autre

Téléphone :

Personne nécessitant une assistance particulière :

Particularité :

Votre adresse

Adresse :

Critères de conformité**Conforme****À corriger**

Vous maison ou logement doit avoir au moins un **avertisseur de fumée** sur chaque étage, incluant le sous-sol.

Vos **avertisseurs de fumée** sont fonctionnels qu'ils soient à piles, reliés électriquement ou combinés.

Les avertisseurs de fumée sont âgés de **moins de 10 ans** et ne sont **pas peints**, sans quoi ils doivent être changés immédiatement.

Si la résidence est rattachée à un garage, et/ou contient un foyer, un poêle à bois ou tout autre appareil à combustion, il doit y avoir un **avertisseur de monoxyde de carbone**.

Vous **numéro civique (adresse)** doit être bien lisible à partir de la rue ou du chemin privé auquel il est relié, et ce, en tout temps.

Si vous avez un appareil à combustion (foyer), la cheminée de ce dernier doit avoir été ramonnée dans les 12 derniers mois.

Vous avez préparé un **plan d'évacuation** avec votre famille, tous connaissent les comportements à adopter ainsi que le **point de rassemblement** extérieur.

Vos commentaires

Le fait d'apposer votre signature sur ce document engage votre responsabilité concernant la conformité à la réglementation municipale en vigueur.

Votre signature :

Date :

**Service de sécurité incendie de la ville de Saint-Colomban**

Pour toute demande d'information, veuillez nous contacter au 450 436-1453, poste 6262